

LA DISCIPLINE NON LINGUISTIQUE

Une chance pour
l'enseignement
professionnel

Un passeport pour
la mobilité des
jeunes en Europe



Une culture professionnelle ouverte sur l'Europe



Pour quel projet, quelle matière et quel bénéfice ?



Où trouver de l'information et se former ?



Quels sont les modalités de l'examen ?

Quel projet, quelle matière et quel bénéfice ?

-



Les projets qui cherchent à :

Développer la citoyenneté européenne et la mobilité.
Valoriser la voie professionnelle.
Créer des liens lycées – entreprises européennes.
Développer des compétences de projets.

- Tous les enseignants titulaires de la voie professionnelle (hors LV) sont concernés.
- Pratiques pédagogiques diversifiées.
- Accès au dispositif EUROPASS pour une reconnaissance professionnelle.

Où trouver de l'information et se former ?

Centre Ressources Europe (CRE) Mobilité et Formation professionnelle

13 rue de la Ceinture - Versailles (78000)

Contact : Michelle Moquin

centre-ressources-europe@ac-versailles.fr

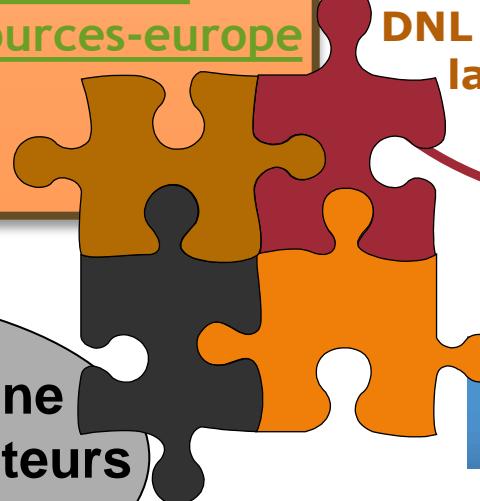
www.ac-versailles.fr/centre-ressources-europe

Tél. + 33 (0)1 30 83 45 54

Port. + 33 (0)6 87 34 47 51

**Inscription au PAF avant
le 15 septembre
DNL PLP – Préparation à
la certification DNL**

**En participant à une
formation de formateurs
en Europe**



Émilangues

Quels sont les modalités de l'examen ?

Enseignants du 2nd degré titulaire ou stagiaire (public/privé)

- maîtrise de la langue étrangère (niveau B2),
- connaissance du cadre institutionnel,
- pédagogie de la DNL et maîtrise de la bi-culturalité,
- capacité à concevoir des projets d'échange, de mobilité.



Procédure de certification

- Candidature auprès du SIEC :
 - inscription en ligne (<https://exapro.siec.education.fr/>) Novembre
 - rapport de 5 pages maxi (voie postale, 4 exemplaires) Janvier
- Épreuve orale devant jury : dossier, exposé et interaction orale ≈ Avril